



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 16 Octobre 2023

DCS n°2023-22

Date de convocation :
5 octobre 2023

Délégués en
exercice : 48

Titulaires : 21
Suppléants : 5
Absents non
remplacés : 22

Quorum : 25

Votants : 26

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi. La Présidence de la séance est assurée par Stéphane GARCIA, le 1^{er} Vice-Président pour la première partie du Comité Syndical et la mise au vote des délibérations suivantes.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Paul Roger GONTARD, M. Claude MOREL, Mme Aurore CHANTY, M. Steve SOLER, M. Patrick SUISE, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Michel BERARDO, M. Hervé BERENGUER, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Stéphane GARCIA, Mme Claudine MAFFRE, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Florence GOURLOT

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Daniel BELLEGARDE représenté par Mme Dominique CHANTY
M. Serge MALEN représenté par M. Lionel FISCHER
M. Michel DOUCENDE représenté par M. Jean-Marc BORIE
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN
Mme Christine LANTHELME représentée par Mme Annie AVON

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Cécile HELLE (Excusée), M. Joël PEYRE (Excusé), M. Franck JOUSSELIN (Excusé), M. Pierre JOUVENAL (Excusé), M. Patrick SANDEVOIR (Excusé), M. Jacques DEMANSE (Excusé), M. Yvan BOURELLY (Excusé), M. Joël GUIN (Excusé), Mme Pascale BORIES (Excusée), M. Jean BERARD (Excusé), M. Jean Claude RUSCELLI (Excusé), M. Christian GROS (Excusé), M. Didier CARLE (Excusé), M. Christophe REYNIER-DUVAL (Excusé), M. Claude AVRIL (Excusé), M. Jean-Pierre FENOUIL (Excusé), M. Nicolas PAGET (Excusé), (Excusée), M. Yann BOMPARD (Excusé), M. Denis SABON (Excusé), Mme Christine WINKELMANN, M. Fabrice LEAUNE (Excusé), M. Pascal CROZET (Excusé).

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

OBJET : Convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil « Référent déontologue élus » mise en place par le Centre de Gestion du Vaucluse

Rapporteur : Stéphane Garcia



La loi prévoit, qu'à compter du 1^{er} juin 2023, tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes de déontologie.

Le référent déontologue doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité ou établissement public local.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 20223 a décidé de proposer une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge les démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires liées à la déontologie.

Cette mission est exercée par le Collège de déontologie mis en place en 2017 pour les demandes des agents (composé d'un magistrat et d'une fonctionnaire d'Etat à la retraite).

Cette mission n'étant pas une compétence obligatoire, elle est soumise à la signature d'une convention et sera facturée 257€ par saisine à la collectivité.

La convention est signée pour 3 ans et est reconduite tacitement.

Le Président de séance propose à l'assemblée :

- d'approuver le principe d'adhésion à la mission d'assistance du Centre de Gestion,
- d'autoriser la signature de la convention telle que annexée.

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles L 452-30 et L 452-40,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1111-1-1 et R 1111-1-A à R 1111-1-D,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la

déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite Loi 3DS,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu la circulaire de la Préfecture de Vaucluse du 17 juillet 2023 relative à la désignation d'un référent déontologue,

Considérant la délibération du 22 juin 2023 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse mettant en place la prestation.

Considérant que le Bureau Syndical, réuni le lundi 25 septembre 2023, a émis un avis favorable.

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE l'adhésion à la mission d'assistance et de conseil dans le cadre du Collège déontologique des élus locaux des élus du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,
- AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 26
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance
Jeanine DRAY

Le 1^{er} Vice-Président
Stéphane GARCIA

